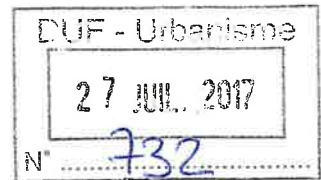


PREFET DE MOSELLE

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale de Moselle
Service Veille et Sécurité
Sanitaires et Environnementales



ARRETE

N°2017-ARS/0715 du 10 Mars 2017

Modifiant l'arrêté préfectoral n°2016-ARS/1924 du 9 aout 2016 déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux des forages F1, F2, F3, F4, F5, 602 et 605 du Syndicat intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF) à titre de régularisation et l'instauration des périmètres de protection de ces points d'eau.

**LE PREFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 1321-1 à 10 et R. 1321-1 à 42 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 214-1 à 6, L. 215-13 et R. 214-53 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R.161-8 et R.163-8 ;

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière et son décret d'application n° 55-1350 du 14 octobre 1955 modifié ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-DDT/SABE/EAU/N°15 du 14 mai 2012 portant répartition des compétences de police de l'eau et des milieux aquatiques entre les services de l'Etat dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-ARS/1924 du 9 aout 2016 déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux des forages F1, F2, F3, F4, F5, 602 et 605 du Syndicat intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF) à titre de régularisation et l'instauration des périmètres de protection de ces points d'eau ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-n°2017-A-03 du 1^{er} février 2017 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Alain Carton, Secrétaire général de la Préfecture de Moselle ;

Vu l'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique de novembre 2012 relatif à la définition des périmètres de protection ;

Considérant l'avis de l'hydrogéologue agréé de juin 2013 relatif à l'exploitation de la carrière de Faulquemont Créhange par la société Anhydrite Minérale, qui conclut sur l'absence d'impact sur la nappe des grès et sur les captages d'eau potable de Créhange et permet le renouvellement ainsi que l'extension de la carrière.

Considérant que l'hydrogéologue dans son avis complémentaire permet l'utilisation de matériaux autres que ceux qui en auront été extrait ou des matériaux naturels et inertes dans les périmètres de protection rapprochée et éloignée sous réserve d'une autorisation préfectorale spécifique.

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Moselle ;

ARRETE

Article 1 : Les articles 7.2.9, 7.3.9 et 8.6 de l'arrêté du 9 aout 2016 déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux des forages du Syndicat intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont et également l'instauration des périmètres de protection est modifié comme suit :

7.2.9. Le remblaiement de carrières, tranchées ou excavations sera réalisé à l'aide des matériaux qui en auront été extraits ou de matériaux naturels inertes. D'autres matériaux peuvent être utilisés sous réserve de l'obtention d'une autorisation préfectorale spécifique.

7.3.9. Le remblaiement de carrières, tranchées ou excavations sera réalisé à l'aide des matériaux qui en auront été extraits ou de matériaux naturels inertes. D'autres matériaux peuvent être utilisés sous réserve de l'obtention d'une autorisation préfectorale spécifique.


8.6 Le remblaiement de carrières, de tranchées et excavations sera réalisé à l'aide des matériaux qui en auront été extraits ou de matériaux naturels inertes. D'autres matériaux peuvent être utilisés sous réserve de l'obtention d'une autorisation préfectorale spécifique.

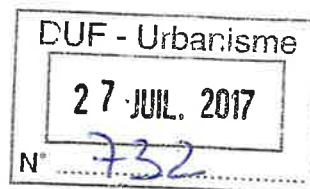
Article 2 : Cette modification est annexée aux documents d'urbanisme.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de Moselle, Madame la sous-préfète de Forbach-Boulay Moselle, Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Moselle, Monsieur le Président du syndicat intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont, Monsieur le Maire de Créhange, Madame le Maire de Haute-Vigneulles, Monsieur le Maire de Faulquemont, Monsieur le Maire de Bambiderstroff sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie est adressée à Madame le Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, Monsieur le Président du Conseil Départemental de Moselle, Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassin Houiller, l'hydrogéologue agréé, Monsieur le Directeur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières de Lorraine.

Fait à Metz, le 10 MARS 2017
Le Préfet
Pour le préfet,
Le Secrétaire Général


Alain CARTON



Annexe 1 - Plan de situation au 1/25 000^{ème} des périmètres de protection rapprochée et éloignée des forages F1, F2, F3, F3 et F5 de Haute-Vigneulles

Vu pour être annexé à l'arrêté 2016-ARS-1924 du 9 août 2016 (1/5)

**LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général,**



Alain CARTON

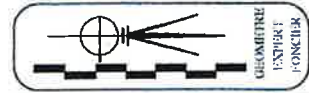
PLAN DE SITUATION

Communes de : HAUTE-VIGNEULLES

PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE



-  Forages
-  périmètre de protection rapprochée
-  périmètre de protection éloignée



GÉOMETRE
EXPERT
FONCIER

Dessé le 06 Février 2012

CABINET MELEY - STROZYNA Géomètres Experts
194, rue de Pont-à-Mousson - 57951 - MONTIGNY LES METZ - Tél.: 03.87.65.35.33 (fax: 03.87.65.35.89)
E-mail : CABINET.MELEY.STROZYNA@wanadoo.fr

Echelle : 1 / 25 000

Annexe 2 - Plan de situation au 1/25 000^{ème} des périmètres de protection rapprochée et éloignée des forages 602 et 605 de Créhange

Vu pour être annexé à l'arrêté 2016-ARS-1924 du 9 août 2016 (2/5)

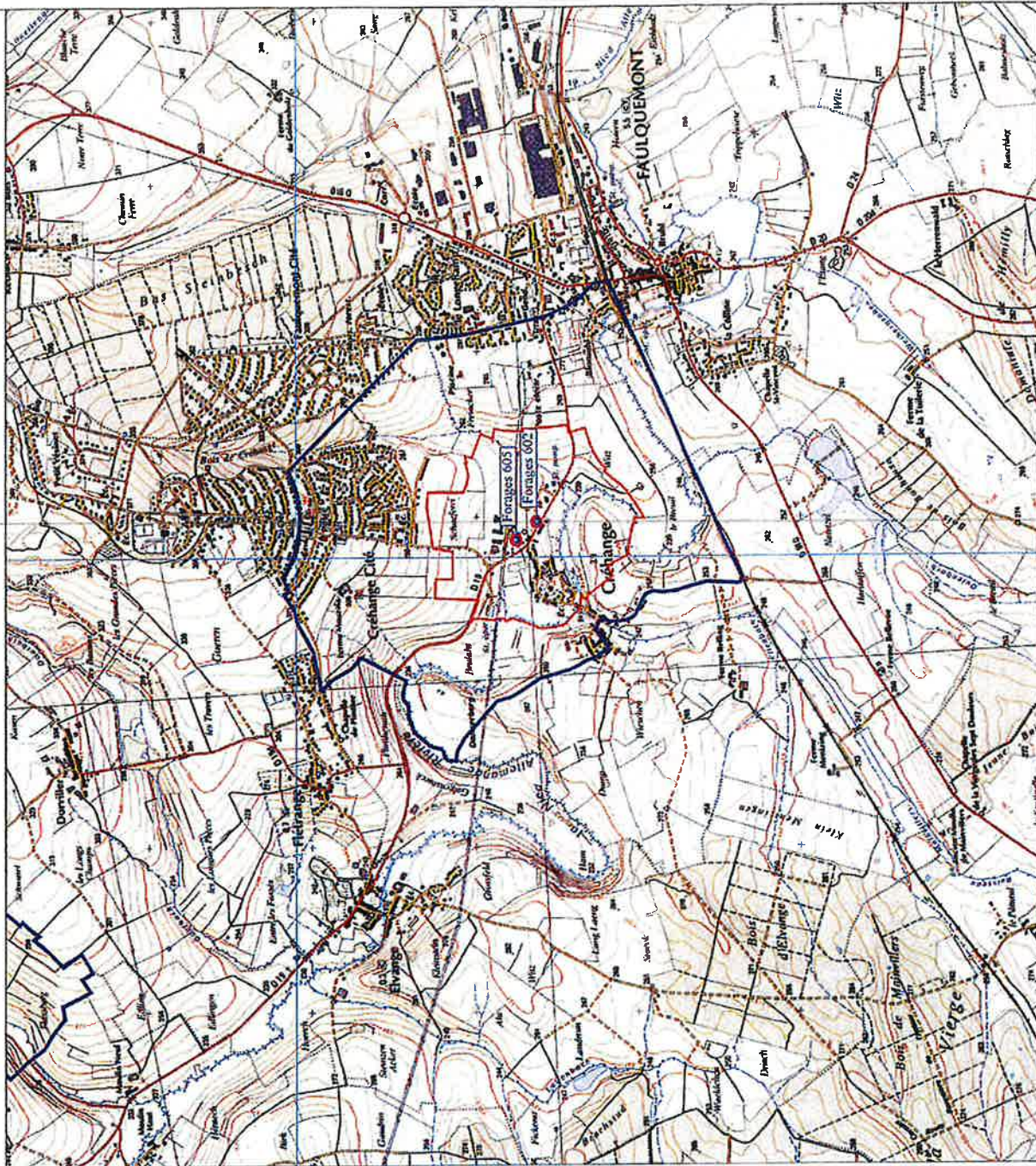
LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général,


Alain CARTON

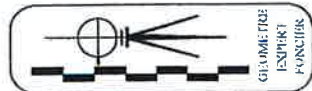
PLAN DE SITUATION

Communes de :
CREHANGE

*PERIMETRES DE PROTECTION DES
CAPTAGES D'EAU POTABLE*



-  Forages
-  périmètre de protection rapprochée
-  périmètre de protection éloignée



GEOMETRIE
ESPIRIT
FONCIER

Dressé le 06 Février 2012

CABINET MELEY - STROZYNA Géomètres Experts
194, rue de Pont-à-Mousson - 57951 - MONTIGNY LES METZ - Tél.:03.87.65.35.33 (fax:03.87.65.35.89)

E-mail : CABINET.MELEY.STROZYNA@wanadoo.fr

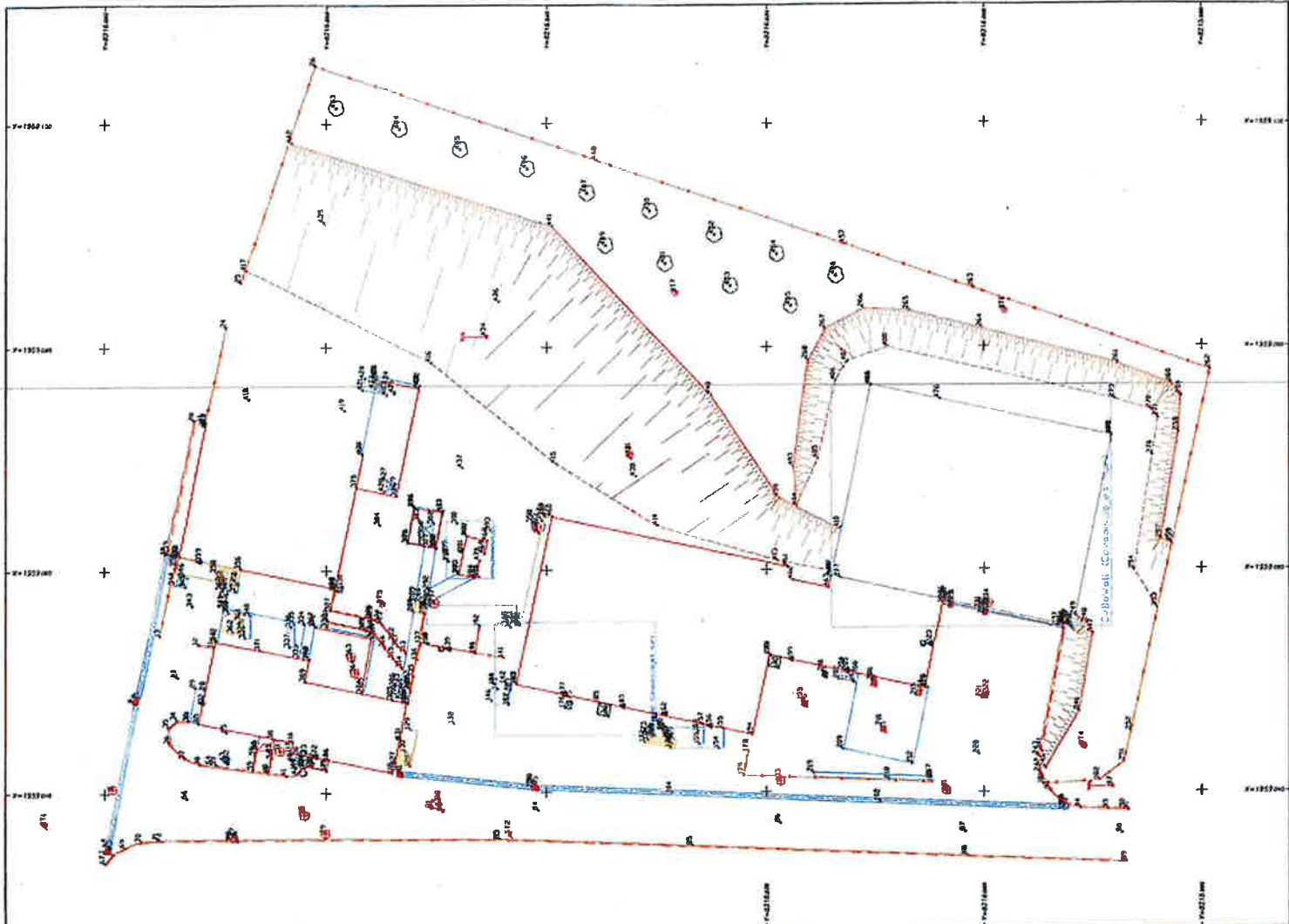
Echelle : 1 / 25 000

Annexe 3 - Plans parcellaires des périmètres de protection immédiate des forages F1, F2, F3, F4, F5, 602 et 605 (6 plans)

Vu pour être annexé à l'arrêté 2016-ARS-1924 du 9 août 2016 (3/5)

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général,


Alain CARTON



Commune de Haute-Vigneulles

**Forage F1 et F2
Périmètre immédiat**

PLAN TOPOGRAPHIQUE

DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE

PUBLIQUE :

- des travaux de dérivation des eaux
- d'établissement des périmètres de protection de points d'eau

Système métrique <input checked="" type="checkbox"/> S.I. (CG98) <input type="checkbox"/> indépendant		Système altimétrique <input checked="" type="checkbox"/> N.A.S. (NAP 88) <input type="checkbox"/> indépendant	
SITUATION CADASTRALE Section 6 parcelles 191, 193, 194, 196, 198, 200, 205 et 207		MODIFICATIONS A B C D E F	
Ech. : 1/200 Date : mai 2014 Dossier : 14-218		Ed. N° : 6579 Année : 04	
CABINET MELEY - STROZYNA Géomètres Experts B.P. 90128 - 57061 - MORTZELLEVILLE (MO) - FRANCE Tél. 03 87 42 20 27 - Fax 03 87 42 20 28 - e-mail : mmeley@meley-strozyrna.fr			

Commune de Haute-Vigneulles

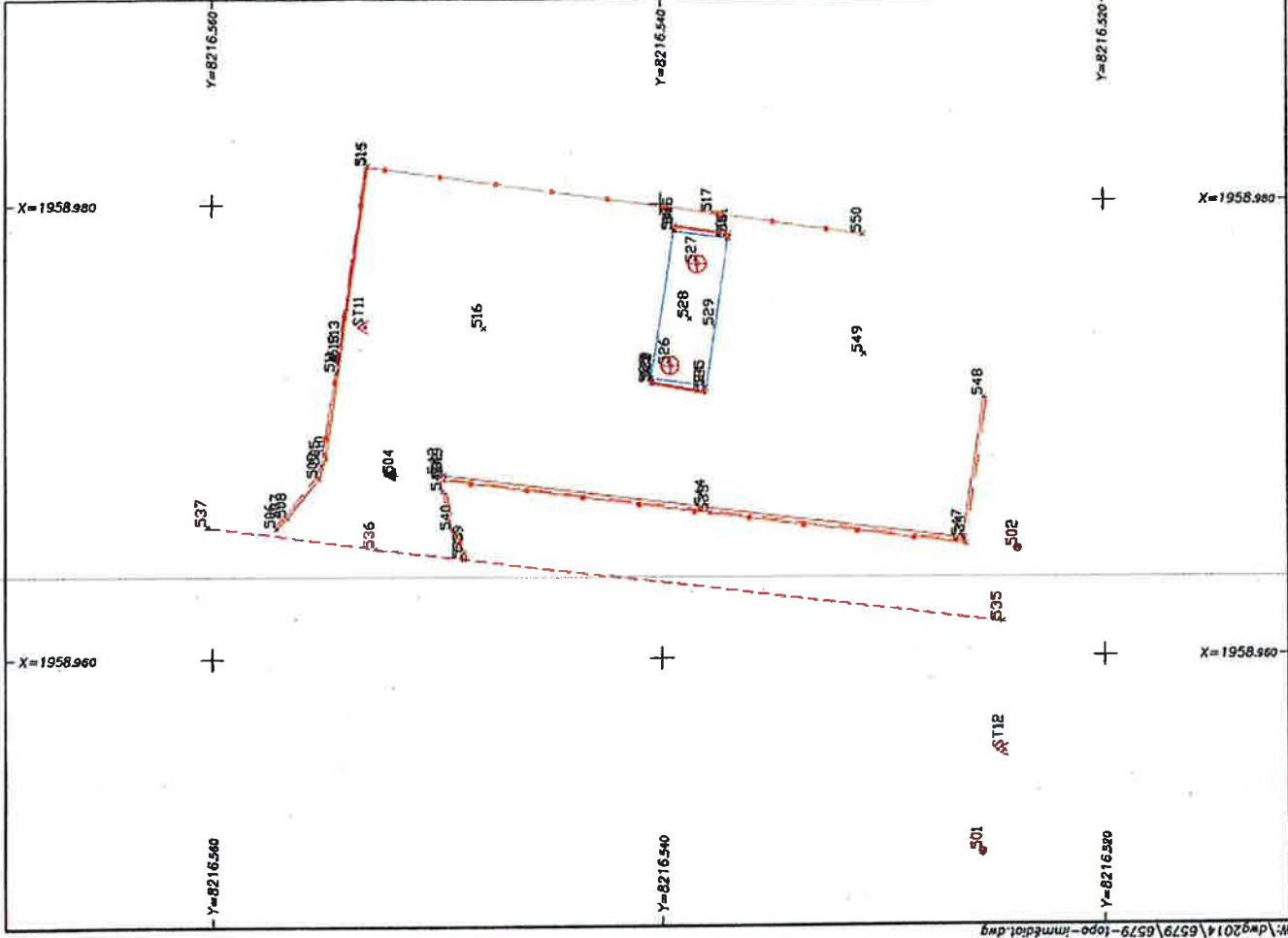
Forage F3 Périmètre immédiat

PLAN TOPOGRAPHIQUE

DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE :

- des travaux de dérivation des eaux
- d'établissement des périmètres de protection de points d'eau

Système planimétrique <input checked="" type="checkbox"/> RGF 93 (CC49) <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/>	Système altimétrique <input checked="" type="checkbox"/> I.G.N. Normal 69 <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/>																					
SITUATION CADASTRALE Section 3 parcelle 14-304	MODIFICATIONS <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 5%;">A</th> <th style="width: 5%;">DATE</th> <th style="width: 5%;">AGENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	A	DATE	AGENT																		
A	DATE	AGENT																				
Tech. : M.Z./J.Sch. Dess. : J.C.	Dossier : 14-218 ECHELLE : 1/200 Plan N°: 6579 imméd. 03																					
Date : mai 2014																						
CABINET MELEY - STROZYNA Géomètres Experts B.P. 20129 - 57951 - MONTIGNY LES METZ Cedex (194, rue de Pont à Mousson) Tél. : 03.87.66.36.13 (fax 03.87.66.36.89) - 3-MAIL : contact@wmgso.fr																						



\\d\g2014\6579\topo-immédiet.dwg

Commune de Haute-Vigneulles

**Forage F4
Périmètre immédiat**

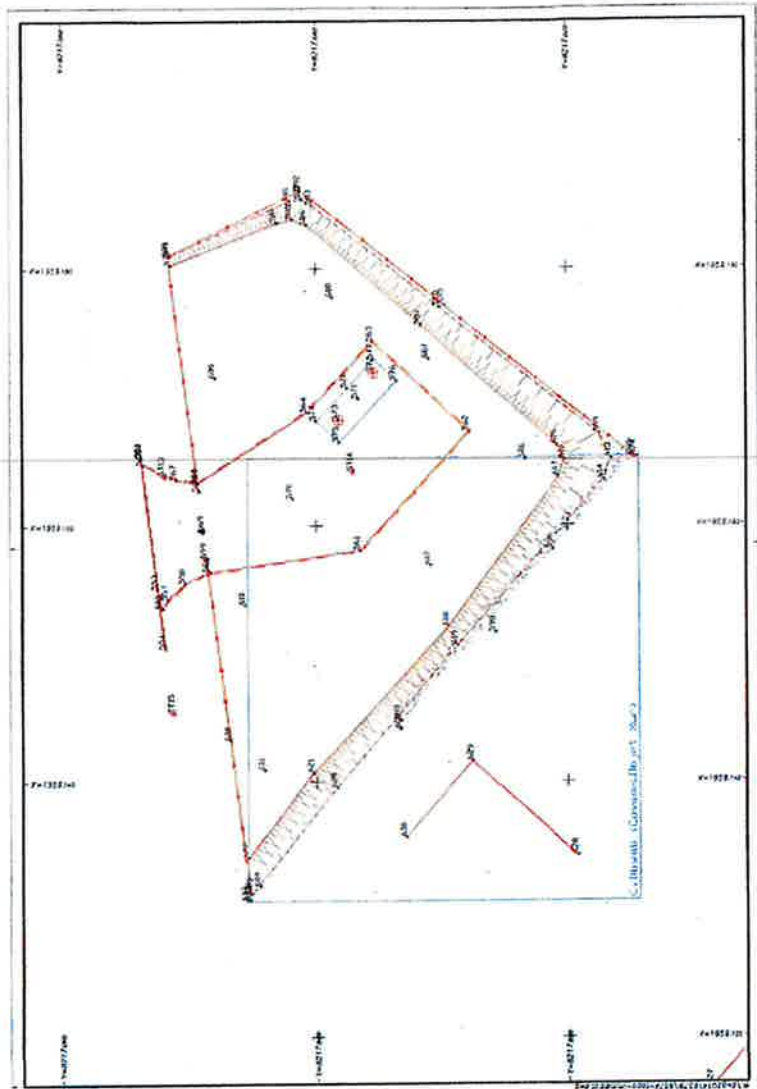
PLAN TOPOGRAPHIQUE

**DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE**

- des travaux de dérivation des eaux
- d'établissement des périmètres de protection de points d'eau

Système planimétrique		Système altimétrique	
<input checked="" type="checkbox"/> NAD 83 (CNRS)	<input type="checkbox"/> indépendant	<input checked="" type="checkbox"/> N.N. Nivelé BR	<input type="checkbox"/> indépendant
SITUATION GÉOMÉTRIQUE		MONTAGNARDS	
Section 1 parcelle 199		A	BAU
		B	
		C	
		D	
		E	
Forme : M.Z./A.Sch / Divers. / J.C.		ÉCHELLE : 1/200	
Date : mai 2014	Dossier : 14-218	Plan N° 6579	
		Annexe 03	

CABINET MELLEY - STROZOVNA Géomètres Experts
B.P. 30220 - 57283 - MONTIGNY LES METZ Cedex
Tél. 03 87 48 38 38 Fax 03 87 48 38 39 E-Mail : contact@melley.fr



Commune de Haute-Vigneulles

Forage F5
Périmètre immédiat

PLAN TOPOGRAPHIQUE

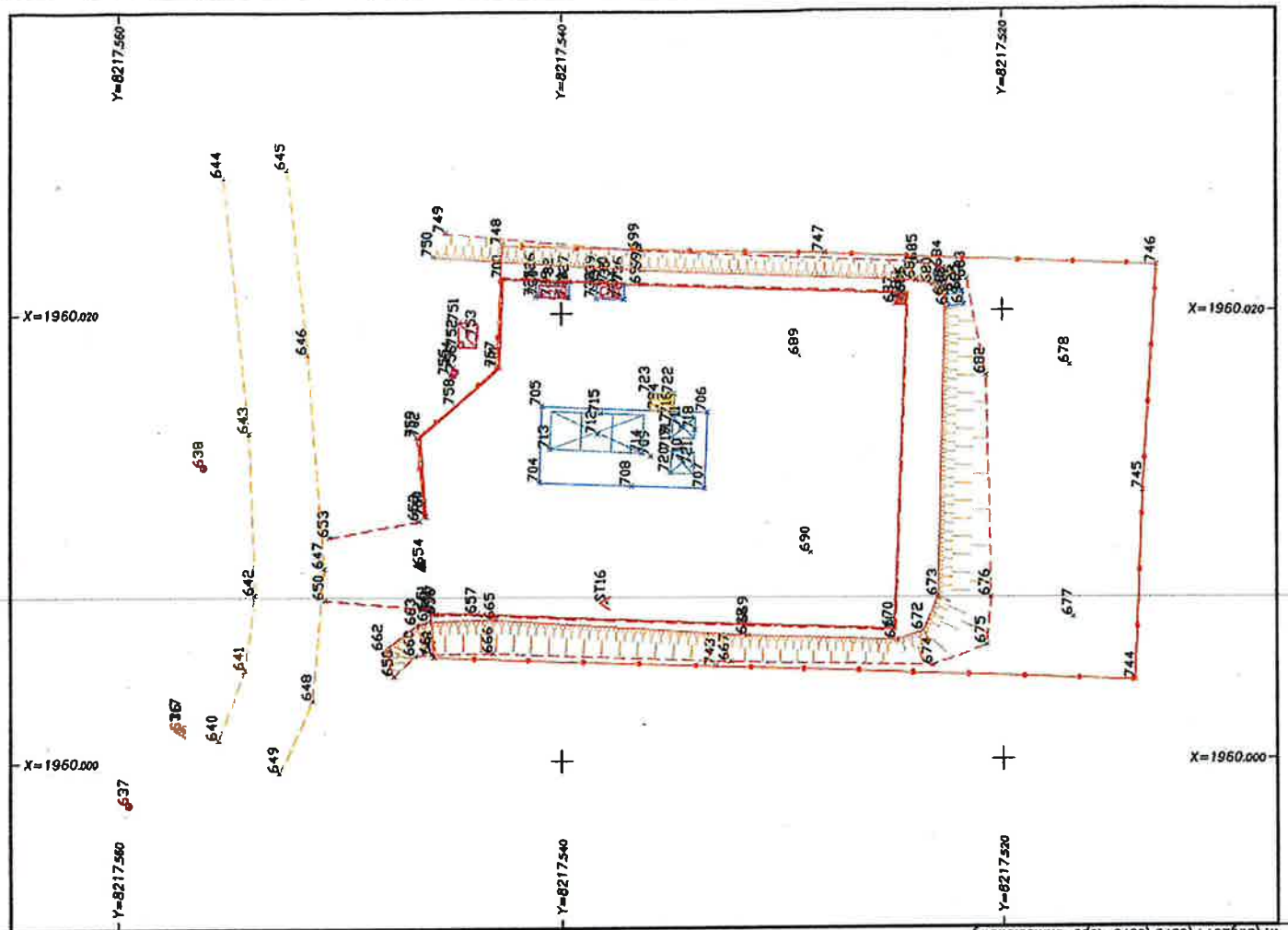
DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE :

- des travaux de dérivation des eaux
- d'établissement des périmètres de protection de points d'eau

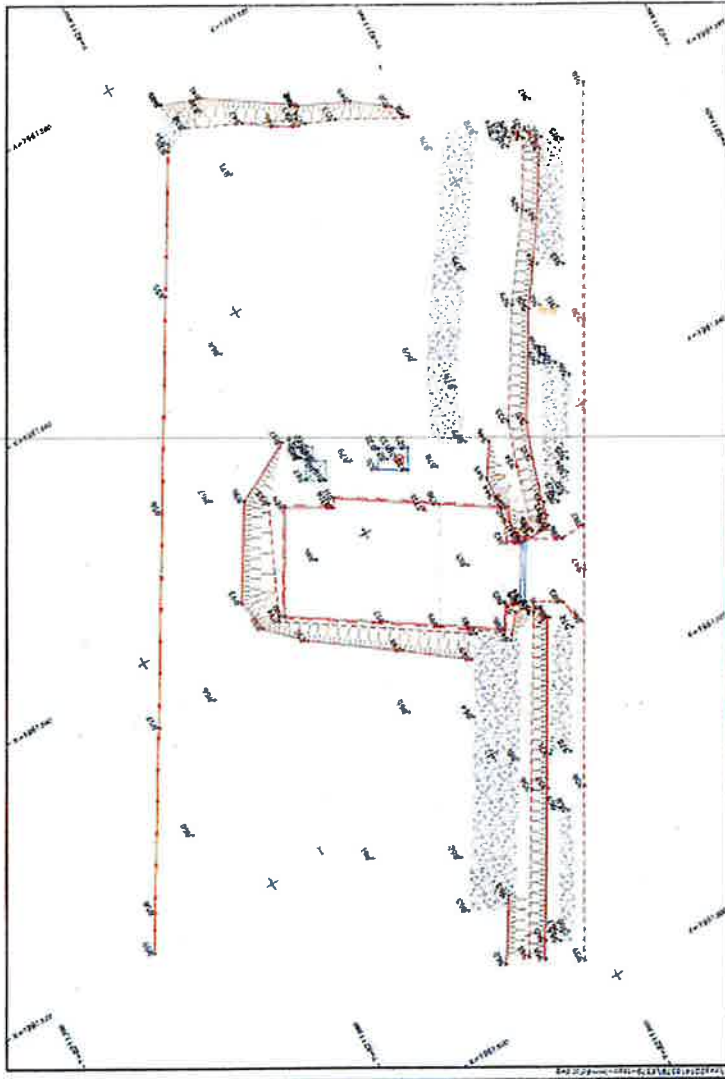
Système planimétrique <input checked="" type="checkbox"/> RGF 93 (CC49) <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/>		Système altimétrique <input checked="" type="checkbox"/> I.G.N. Normal 69 <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/>	
SITUATION CADASTRALE		MODIFICATIONS	
Section 2 parcelle 295		A	DATE AGENT
		B	
		C	
		D	
		E	
		F	
Tech. : M.Z./J.Sch. Dess. : J.C.		Echelle : 1/200	
Date : mai 2014 Dossier : 14-218		Plan N°: 6579	
		imméd. 01	



CABINET MELEY - STROZYNA Géomètres Experts
 B.P. 30129 - 57951 - MONTIGNY LES METZ Cedex
 (194, rue de Pont à Mousson)
 tel: 03.87.65.35.33 (fax 03.87.65.35.89) - E-MAIL : contact@cmse.fr



\\dwg2014\6579\6579-topo-immédial.dwg



Commune de Crehange

Forage 602
Périmètre immédiat

PLAN TOPOGRAPHIQUE

DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

- des travaux de dérivation des eaux
- d'établissement des périmètres de protection de pointe d'eau

Système pléimétrique
 Sédiments
 Indépendant

Système artésien
 Normal
 Indépendant

SITUATION CADASTRALE
 Section 17 parcelles 132, 136, 137

MENSURATIONS		DATE
A		
B		
C		
D		
E		
F		

Lev. : M.Z./J.S. Dess. : J.C.

Date : mai 2014 Quarter : 14-21B Echelle : 1/200 Plan N° : 6579

CABINET MELEY - STROZYNA Géomètres Experts
 S.P. 3039 - 87051 - MONTIGNY LES METZ Cedex
 N° : 04 47 86 36 37 (fax) 03 87 46 26 00 - E : MLE - contact@meley.fr

Commune de Crehange

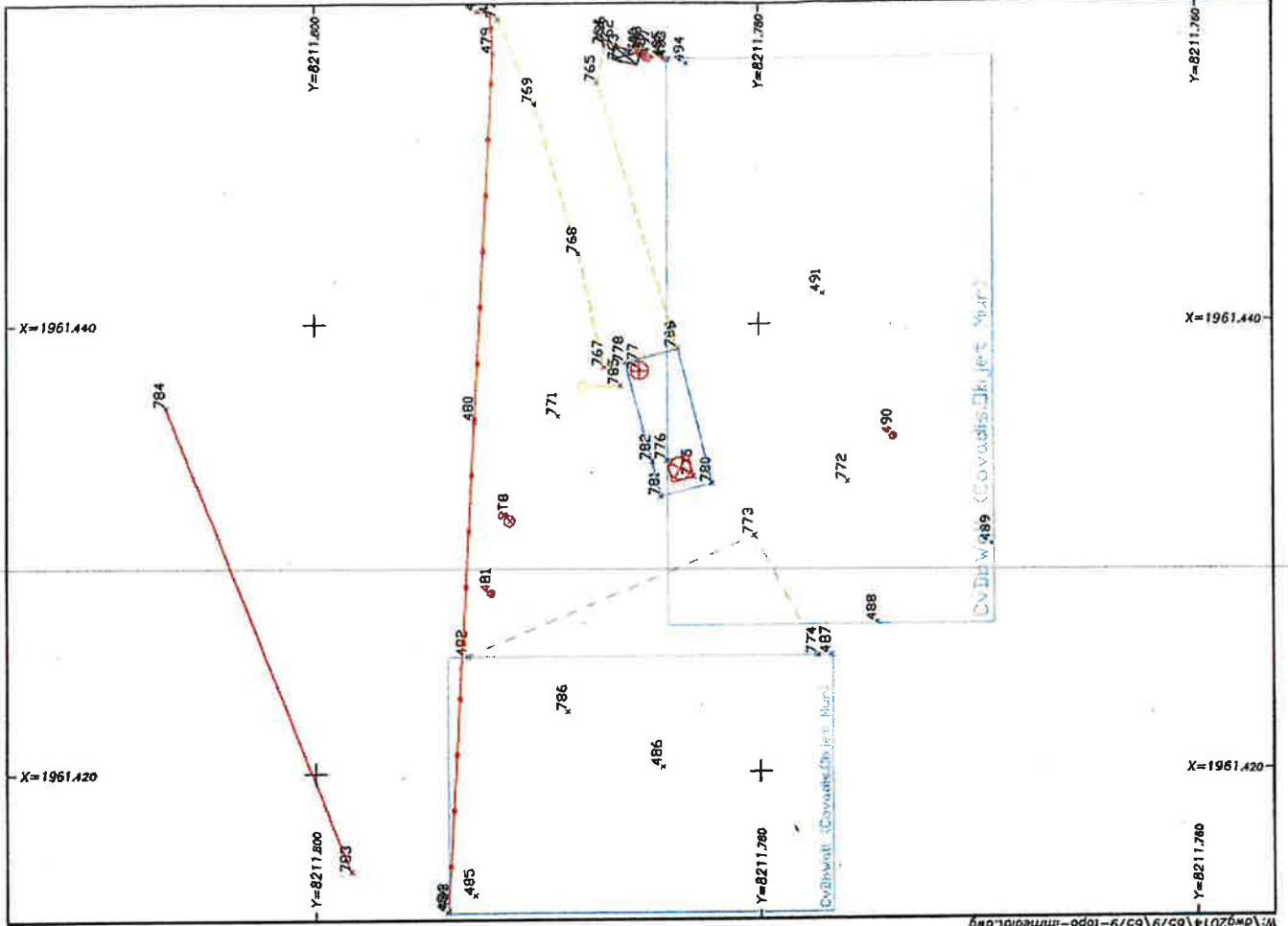
Forage 605 Périmètre immédiat

PLAN TOPOGRAPHIQUE

DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE :

- des travaux de dérivation des eaux
- d'établissement des périmètres de protection de points d'eau

Système planimétrique <input checked="" type="checkbox"/> RCF 93 (CC49) <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/>	Système altimétrique <input checked="" type="checkbox"/> I.G.N. Normal 69 <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/>																					
SITUATION CADASTRALE Section 15 parcelle 491 et 492	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">MODIFICATIONS</th> <th style="width: 50%;">DATE</th> <th style="width: 50%;">AGENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>A</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>B</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>C</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>D</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>E</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>F</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	MODIFICATIONS	DATE	AGENT	A			B			C			D			E			F		
MODIFICATIONS	DATE	AGENT																				
A																						
B																						
C																						
D																						
E																						
F																						
Tech. : M.Z./J.Sch. Dess. : J.C.	Plan N° : 6579 imméd. 05																					
Date : mai 2014	Dossier : 14-218 ECHELLE : 1/200																					
CABINET MELEY - STROZYNA Géomètres Experts B.P. 20129 - 57951 - MONTIGNY LES METZ Cedex (194, rue de Pont à Mousson) Tél. 03.87.85.35.33 (fax 03.87.85.35.88) - E-MAIL : contact@meley.com																						



W:\kg2014\6579\6579-topo-immédial.dwg

Annexe 4 - Plans parcellaires au 1/2 500^{ème} des périmètres de protection rapprochée des forages F1, F2, F3, F4, F5 de Haute-Vigneulles (planche 1)

Vu pour être annexé à l'arrêté 2016-ARS-1924 du 9 août 2016 (4/5)

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général,



Alair CARTON

Annexe 5 - Plan parcellaire au 1/2 500^{ème} des périmètres de protection immédiate et rapprochée des forages 602 et 605 de Créhange (planche 2)

Vu pour être annexé à l'arrêté 2016-ARS-1924 du 9 août 2016 (5/5)

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général,



Alain CARION

